

DELEGATION TERRITORIALE
DES PYRENEES-ATLANTIQUES

**SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES
EAUX D'ALIMENTATION HUMAINE**

BILAN DE LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES EN 2013

Unité de gestion : SIEP DE JURANCON

Maître d'ouvrage : SIEP DE JURANCON

Exploitant : LYONNAISE DES EAUX - SOBEP

Le bilan comprend 5 parties :

- Synthèse du contrôle 2013 et recommandations techniques pour l'Unité de Gestion
- Information sur la qualité des eaux distribuées en 2013 (*note résumé à joindre à la facture d'eau*)
- Introduction à la qualité des eaux d'alimentation humaine
- A - Organisation de l'alimentation en eau
- B - Bilan de la qualité des eaux distribuées en 2013 présenté par unité de distribution
 - B-1 - Synthèse de la conformité de l'eau distribuée
 - B-2 - Caractéristiques qualitatives par paramètre de l'eau distribuée
- C – Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Synthèse du contrôle 2013 et recommandations techniques pour l'Unité de Gestion.

Qualité de l'eau distribuée :

L'eau distribuée sur le réseau du SYNDICAT de JURANCON a été de bonne qualité bactériologique et physico-chimique. Cependant la valeur de référence n'a pas été respectée pour la température de l'eau.

Recommandations :

Sur les captages, des robinets de prélèvement accessibles en toute sécurité doivent être mis en place.

Il est de la responsabilité de l'exploitant d'assurer une auto-surveillance. Les différentes procédures et opérations d'entretien et de surveillance, ainsi que les mesures de stérilisation sur la station de traitement et sur le réseau de distribution, doivent être reportées sur un carnet sanitaire.

Afin d'éviter les risques ponctuels de contamination bactériologique, il convient de rappeler le respect des bonnes pratiques dans le suivi de la protection des captages, des installations de traitement et de distribution d'eau, en particulier l'obligation réglementaire de vider, nettoyer, rincer et désinfecter les réservoirs au moins une fois par an. Cette dernière obligation s'applique aussi aux réservoirs et aux canalisations avant mise en service et après travaux, avant remise en service.

Le bilan de fonctionnement du système de production et de distribution comprenant le programme de surveillance et les travaux réalisés en 2013, ainsi que le programme prévu pour 2014 doit être transmis à l'ARS (article R1321-25 du code de la santé publique).

Une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution d'eau vis-à-vis des actes de malveillance doit être transmise au préfet (article R1321-23 du code de la santé publique).

Les prescriptions des arrêtés préfectoraux d'autorisation du 25 novembre 1996 et du 30 octobre 2002 et de l'inspection du 8 janvier 2009 doivent être respectées.

PAU, le 15 avril 2013

*Pour le Directeur,
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires*



Patrick BONILLA

**DELEGATION TERRITORIALE
 DES PYRENEES-ATLANTIQUES**

Pôle Santé Publique et Environnementale

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 127 échantillons prélevés sur l'eau distribuée et de 7 échantillons prélevés sur la ressource.

Conseils



ABSENCE
 Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



TEMPERATURE
 Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



ADOUCCISSEUR
 Les appareils de type adoucisseur ou purificateur sont inutiles sur le réseau d'eau froide. Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.



PLOMB
 Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par précaution, il est demandé de maintenir un taux de chlore résiduel. Il n'y a aucune incidence sur la santé. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez-le à votre distributeur (voir adresse sur facture).

L'eau qui alimente le Syndicat de la Région de Jurançon est captée par 10 puits dans la nappe phréatique à proximité du Gave de Pau, à Mazères, Rontignon et Meillon. Cette eau est rendue potable par un traitement simple de désinfection.

L'ensemble de ces installations est exploité par la Lyonnaise des Eaux SOBEP.

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

EAU DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

100 % des résultats sont conformes.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

La teneur moyenne en nitrates est de 5,9 mg/l. A ce taux, les nitrates ne présentent aucun caractère de toxicité.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

La dureté moyenne de l'eau est d'environ 19 degrés français. Cette eau est peu calcaire.

FLUORURES

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

La teneur en fluor est très faible (0,13 mg/l). Les apports de fluor par l'eau sont donc négligeables. Pour la prévention de la carie dentaire, il peut être recommandé un apport complémentaire par du sel fluoré ou des comprimés fluorés.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 microgramme par litre.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AUTRES PARAMETRES

L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée pendant l'année 2013 a été de bonne qualité

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Vous trouverez à votre disposition, en mairie, un recueil d'informations techniques concernant les paramètres mentionnés dans ce bilan.

ARS - Délégation Territoriale des Pyrénées-Atlantiques Cité Administrative - Boulevard Tourasse - CS 11604 64016 PAU Cedex - Téléphone : 0559145169 - Télécopie : 0559145111

Site de Bayonne - 2, Allées Marines - CS 38538 - 64185 BAYONNE Cédex - Téléphone : 0559526253 - Télécopie : 0559526249

E.mail : ARS-DT64-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr

INTRODUCTION A LA QUALITE DES EAUX D'ALIMENTATION HUMAINE

↳ LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE ↵

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux. La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau distribuée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année.

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource

ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire, de par la loi, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Cependant, il est nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables. L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages, après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

↳ LA QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE ↵

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le **calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates** qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. **La dureté**, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium, et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur de l'eau ou la formation de dépôt. C'est le cas **du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore**.

Les paramètres azotés (**nitrites, nitrates, et ammoniac**) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment, pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des

teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par **les pesticides, les métaux lourds**, certains composés organochlorés d'origine industrielle, **les cyanures**, et **les hydrocarbures polycycliques aromatiques**. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de la consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître **la teneur en désinfectant résiduel** dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), **la température de l'eau, le pH** (acidité ou basicité de l'eau), **la conductivité** (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 150 µS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la Santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

↳ L'ORGANISATION DU CONTROLE DES EAUX ↵

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé. Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence et le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et de la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par les Laboratoires des Pyrénées et des Landes de Lagor.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage, à l'exploitant et aux maires des communes concernées. Le bilan qui suit est établi à partir des données recueillies durant l'année 2013.

↳ L'INFORMATION DES USAGERS ↵

Ce bilan doit être affiché à la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.

De plus l'ensemble des résultats d'analyse doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

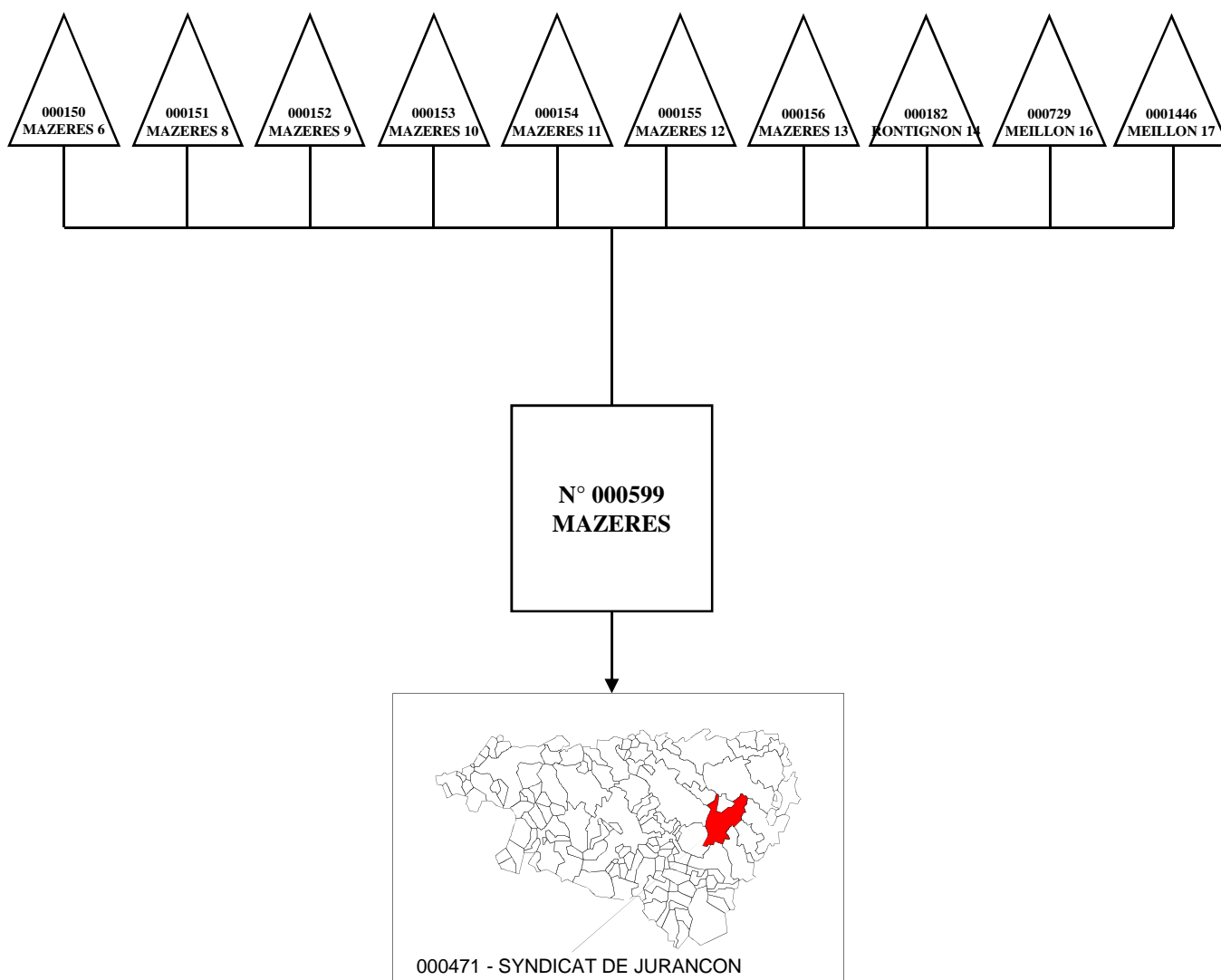
Les éléments essentiels du bilan de qualité fait l'objet d'une synthèse établie par l'Agence Régionale de Santé. et qui est à joindre à la facture d'eau.

De plus, en cas de risque particulier pour la Santé lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

A- Organisation de l'alimentation en eau

UNITE DE DISTRIBUTION: N° 000471 - SYNDICAT DE JURANCON

Unité de gestion: 0044 - SI D'AEP DE LA REGION DE JURANCON



Liste des communes desservies : ARESSY ASSAT BILLERE BIZANOS BOSDARROS GAN GELOS IDRON-OUSSE-SENDETS JURANCON LONS MAZERES-LEZONS MEILLON MORLAAS NARCASTET PARDIES PIETAT RONTIGNON SERRES-MORLAAS UZOS

Légende: N°: Numéro d'installation - ▲ Captage - ▲ Mélange de captages - □ Station de traitement production - □ Unité de distribution

B - Bilan de la qualité des eaux distribuées par

		UGE :	0044
l'unité de distribution:		SYNDICAT DE JURANCON	000471

Maître d'ouvrage : **SIEP DE JURANCON**
 Exploitant : **LYONNAISE DES EAUX - SOBEP**
 Type d'eau : Eau distribuée après traitement
 Population desservie : 65167 usagers

B - 1 : Synthèse de la conformité de l'eau distribuée

La synthèse est effectuée par unité de distribution. Elle porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement, les captages ou les mélanges de captages, quand l'eau est distribuée sans traitement.

La qualité de l'eau est examinée à partir de la proportion du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses.

En fonction de cette proportion une appréciation globale est ensuite portée successivement pour les paramètres bactériologiques et pour les paramètres physico-chimiques.

B - 1 - 1 : Qualité bactériologique

Nombre de prélèvements :	124
Nombre de prélèvements non conformes :	0
Proportion de prélèvements conformes :	100 %

B - 1 - 2 : Qualité physico-chimique

Nombre de prélèvements :	134
Nombre de prélèvements non conformes :	0
Proportion de prélèvements conformes :	100 %

B - 1 - 3 : Appréciation globale de la qualité

L'eau distribuée en 2013 peut être qualifiée ainsi :

- pour les paramètres bactériologiques : Bonne qualité bactériologique
- pour les paramètres physico-chimiques : Bonne qualité physico-chimique

DELEGATION TERRITORIALE
DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Pôle Santé Publique et Environnementale
Service Santé Environnement

B – 2 - Caractéristiques qualitatives par paramètre de l'eau distribuée par :

Unité de distribution **000471 SYNDICAT DE JURANCON**

UGE : 0044

Les tableaux suivants présentent par paramètre le rappel des normes, le nombre d'analyses réalisées en 2013 et les valeurs minimale, maximale et moyenne observées. Dans la colonne observations, il est fait mention, s'il y a lieu, du nombre de dépassement de norme constaté dans l'année.

La synthèse est effectuée à partir des analyses réalisées sur l'unité de distribution et sur les installations qui l'alimentent : sur la station de traitement-production de l'eau quand l'eau subit un traitement avant distribution ainsi que sur les captages pour les paramètres non modifiés par un traitement.

000 PARAMETRES TERRAIN

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlore libre	mg/LCl2			125	0	0,10	0,3	
Chlore total	mg/LCl2			125	0	0,11	0,3	
Conductivité à 25°C	µS/cm			125	219	375,57	470	
pH	unité pH			132	7,1	7,68	8,2	
Température de l'eau	°C			132	6,2	14,95	25,6	

010 PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL			124	0	-	49	
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL			124	0	-	40	
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL			3	0	-	0	
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL			124	0	-	0	
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL		0	124	0	-	0	
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL		0	124	0	-	0	

030 CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Coloration	mg/L Pt			128	0	0,00	0	
Odeur (qualitatif)	qualit.			128	0	0,00	0	
Saveur (qualitatif)	qualit.			121	0	0,00	0	
Turbidité néphélogométrique NFU	NFU			128	0	0,10	1,47	

040 EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbonates	mg/LCO3			11	0	0,00	0	
Hydrogénocarbonates	mg/L			11	132	202,64	274	
pH	unité pH			11	7,57	7,70	7,96	

Titre alcalimétrique	°F	11	0	0,00	0
Titre alcalimétrique complet	°F	19	10,8	16,92	22,4
Titre hydrotimétrique	°F	19	11,4	18,73	25,6

050 MINERALISATION

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Calcium	mg/L			11	40,9	68,04	93,6	
Chlorures	mg/L			19	2,23	4,38	5,59	
Conductivité à 25°C	µS/cm			7	238	358,43	477	
Magnésium	mg/L			11	2,84	3,89	5,28	
Potassium	mg/L			11	0,616	0,88	1,1	
Silicates (en mg/L de SiO ₂)	mg/L			7	4,09	6,29	7,98	
Sodium	mg/L			11	1,93	2,86	3,51	
Sulfates	mg/L			19	9,54	11,77	13,7	

055 FER ET MANGANESE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Fer dissous	µg/l			7	0	0,00	0	
Fer total	µg/l			8	0	0,00	0	
Manganèse total	µg/l			11	0	0,00	0	

070 PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Ammonium (en NH ₄)	mg/L			128	0	0,00	0	
Nitrates (en NO ₃)	mg/L	50		19	2,15	5,93	9,44	
Nitrites (en NO ₂)	mg/L	0.5		23	0	0,00	0	
Orthophosphates (en PO ₄)	mg/L			7	0	0,01	0,066	

080 OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbone organique total	mg/L C			19	0,383	0,47	0,595	

090 OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aluminium total µg/l	µg/l			4	0	0,00	0	
Antimoine	µg/l	5		11	0	0,00	0	
Arsenic	µg/l	10		11	0	0,23	2,51	
Baryum	mg/L	0.7		4	0,014	0,01	0,0153	
Bore mg/L	mg/L	1		11	0	0,00	0	
Cadmium	µg/l	5		11	0	0,00	0	
Chrome total	µg/l	50		4	0	0,89	3,55	
Cuivre	mg/L	2		4	0	0,03	0,0619	
Cyanures totaux	µg/l CN	50		4	0	0,00	0	
Fluorures mg/L	mg/L	1.5		11	0,0358	0,10	0,126	
Mercuré	µg/l	1		4	0	0,00	0	
Nickel	µg/l	20		11	0	0,00	0	
Plomb	µg/l	10		4	0	0,00	0	
Sélénium	µg/l	10		11	0	0,00	0	

220 PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Activité alpha globale en Bq/L	Bq/L			4	0	0,01	0,045	
Activité bêta attribuable au K40	Bq/L			4	0,0228	0,03	0,0269	
Activité bêta glob. résiduelle Bq/L	Bq/l			4	0	0,01	0,029	
Activité bêta globale en Bq/L	Bq/l			4	0	0,02	0,052	
Activité Tritium (3H)	Bq/l			4	0	0,00	0	

330 SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromates	µg/l		10	4	0	0,00	0	
Bromoforme	µg/l		100	8	0	0,62	1,6	
Chlorodibromométhane	µg/l		100	8	0	1,20	1,97	
Chloroforme	µg/l		100	8	0	0,00	0	
Dichloromonobromométhane	µg/l		100	8	0	0,28	1,18	
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l		100	8	0	2,10	4,34	

340 COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Benzène	µg/l		1	4	0	0,00	0	

350 COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlorure de vinyl monomère	µg/l		0.5	9	0	0,00	0	
Dichloroéthane-1,2	µg/l		3	4	0	0,00	0	
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l		10	11	0	1,65	7,21	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l		10	11	0	1,59	6,52	
Trichloroéthylène	µg/l		10	11	0	0,06	0,691	

360 HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Acénaphène	µg/l			4	0	0,00	0	
Anthracène	µg/l			4	0	0,00	0	
Benzanthracène	µg/l			4	0	0,00	0	
Benzo(a)pyrène *	µg/l		0.01	4	0	0,00	0	
Benzo(b)fluoranthène	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Benzo(g,h,i)pérylène	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Benzo(k)fluoranthène	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Chrysène	µg/l			4	0	0,00	0,01	
Dibenzo(a,h)anthracène	µg/l			4	0	0,00	0	
Fluoranthène *	µg/l			4	0	0,02	0,024	
Fluorène	µg/l			4	0	0,00	0,005	
Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.)	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Hydrocarb.polycycl.arom.(6subst. *)	µg/l			4	0	0,02	0,024	
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Naphtalène	µg/l			4	0	0,01	0,042	
Phénantrène	µg/l			4	0	0,01	0,024	
Pyrène	µg/l			4	0	0,00	0	

400 PESTICIDES TRICETONES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Mésotrione	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Sulcotrione	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	

510 PESTICIDES ARYLOXYACIDES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
2,4-D	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
2,4-MCPA	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Mécoprop	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Triclopyr	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	

520 PESTICIDES CARBAMATES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Benfuracarbe	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Carbaryl	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Carbendazime	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Carbofuran	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Fenoxycarbe	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Méthomyl	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Pyrimicarbe	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	

530 PESTICIDES ORGANOCHLORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aldrine	µg/l		0.03	13	0	0,00	0	
Dieldrine	µg/l		0.03	13	0	0,00	0	
Endosulfan alpha	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Endosulfan bêta	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Endosulfan sulfate	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Endrine	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
HCH gamma (lindane)	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Heptachlore	µg/l		0.03	13	0	0,00	0	
Heptachlore époxide	µg/l		0.03	13	0	0,00	0	
Isodrine	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Organochlorés totaux	µg/l		0.5	13	0	0,00	0	
Oxadiazon	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	

540 PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Cadusafos	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Chlorfenvinphos	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Chlorméphos	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Chlorpyriphos éthyl	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Chlorpyriphos méthyl	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Diazinon	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Diméthoate	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Isofenfos	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Malathion	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Ométhoate	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	

Organophosphorés totaux	µg/l	0.5	13	0	0,00	0
Parathion éthyl	µg/l	0.1	13	0	0,00	0
Parathion méthyl	µg/l	0.1	13	0	0,00	0
Propargite	µg/l	0.1	13	0	0,00	0
Terbuphos	µg/l	0.1	13	0	0,00	0
Vamidothion	µg/l	0.1	13	0	0,00	0

550 PESTICIDES TRIAZINES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Atrazine	µg/l	0.1	13	0	0,00	0		
Métamitron	µg/l	0.1	13	0	0,00	0		
Simazine	µg/l	0.1	13	0	0,00	0		
Terbuthylazin	µg/l	0.1	13	0	0,00	0		
Terbutryne	µg/l	0.1	13	0	0,00	0		

552 METABOLITES DES TRIAZINES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Atrazine déséthyl	µg/l	0.1	13	0	0,00	0		
Atrazine-déisopropyl	µg/l	0.1	13	0	0,00	0		
Terbuthylazin déséthyl	µg/l	0.1	13	0	0,00	0		

560 PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Acétochlore	µg/l	0.1	13	0	0,00	0		
Alachlore	µg/l	0.1	13	0	0,00	0		
Cymoxanil	µg/l	0.1	13	0	0,00	0		
Diméthénamide	µg/l	0.1	13	0	0,00	0		
Métolachlore	µg/l	0.1	13	0	0,00	0		
Napropamide	µg/l	0.1	13	0	0,00	0		
Oryzalin	µg/l	0.1	13	0	0,00	0		
Propachlore	µg/l	0.1	13	0	0,00	0		
Tébutam	µg/l	0.1	13	0	0,00	0		
Tolyfluanide	µg/l	0.1	11	0	0,00	0		

580 PESTICIDES UREES SUBSTITUEES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlortoluron	µg/l	0.1	13	0	0,00	0		
Diuron	µg/l	0.1	13	0	0,00	0		
Isoproturon	µg/l	0.1	13	0	0,00	0		
Linuron	µg/l	0.1	13	0	0,00	0		
Monolinuron	µg/l	0.1	13	0	0,00	0		

585 PESTICIDES SULFONYLUREES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Metsulfuron méthyl	µg/l	0.1	13	0	0,00	0		
Nicosulfuron	µg/l	0.1	13	0	0,00	0		

590 PESTICIDES PYRETHRINOIDES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Cyperméthrine	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Deltaméthrine	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Lambda Cyhalothrine	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	

600 PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromoxynil	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Dicamba	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Dinoterbe	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Imazaméthabenz	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
loxynil	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	

650 PESTICIDES TRIAZOLES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aminotriazole	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Epoxyconazole	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Fludioxonil	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Flusilazol	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Myclobutanil	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Tébuconazole	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Triadiméfon	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	

700 PESTICIDES STROBILURINES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Azoxystrobine	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	

800 PESTICIDES DIVERS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aclonifen	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
AMPA	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Benoxacor	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Bentazone	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Bromacil	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Captane	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Chloroméquat chlorure	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Chlorothalonil	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Clopyralid	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Cyprodinil	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Dichlobénil	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Diméthomorphe	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Fenpropidin	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Fenpropimorphe	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Fipronil	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Folpel	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Glufosinate	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Glyphosate	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	
Imidaclopride	µg/l		0.1	13	0	0,00	0	

<i>Iprodione</i>	µg/l	0.1	13	0	0,00	0
<i>Isoxaflutole</i>	µg/l	0.1	13	0	0,00	0
<i>Métalaxyle</i>	µg/l	0.1	13	0	0,00	0
<i>Norflurazon</i>	µg/l	0.1	13	0	0,00	0
<i>Oxadixyl</i>	µg/l	0.1	13	0	0,00	0
<i>Oxyfluorène</i>	µg/l	0.1	13	0	0,00	0
<i>Pendiméthaline</i>	µg/l	0.1	13	0	0,00	0
<i>Prochlorazé</i>	µg/l	0.1	13	0	0,00	0
<i>Procymidone</i>	µg/l	0.1	13	0	0,00	0
<i>Pyridate</i>	µg/l	0.1	13	0	0,00	0
<i>Pyrifénox</i>	µg/l	0.1	13	0	0,00	0
<i>Pyriméthanil</i>	µg/l	0.1	13	0	0,00	0
<i>Tébufénozide</i>	µg/l	0.1	13	0	0,00	0
<i>Tétraconazole</i>	µg/l	0.1	13	0	0,00	0
<i>Total des pesticides analysés</i>	µg/l	0.5	13	0	0,00	0
<i>Trifluraline</i>	µg/l	0.1	13	0	0,00	0

950 DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Hydrocarbures dissous ou émulsionés	mg/L			7	0	0,00	0	

DELEGATION TERRITORIALE
DES PYRENEES-ATLANTIQUES

C - Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Règles de calcul : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % Aucune action
- 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier recevable déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Au delà de 80 % l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.

La collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de DUP instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Code et nom de l'unité de gestion : 0044 SIEP DE JURANCON

Dépt	Code Captage	Nom du captage	D.U.P. - Date	Indice	Débit	Indice pondéré (*)	Indice consolidé /UGE (**)
064	064000151	MAZERES 8	25/11/1996	0,80	1600	1280,0	
064	064000152	MAZERES 9	25/11/1996	0,80	800	640,0	
064	064000154	MAZERES 11	25/11/1996	0,80	2200	1760,0	
064	064000155	MAZERES 12	25/11/1996	0,80	3600	2880,0	
064	064000156	MAZERES 13	25/11/1996	0,80	2400	1920,0	
064	064000182	RONTIGNON 14	25/11/1996	0,80	4000	3200,0	
064	064000729	MEILLON 16	25/11/1996	0,80	5000	4000,0	
064	064001446	MEILLON 17	30/10/2002	0,80	3200	2560,0	
Total	8				22800	18240,0	80,0 %

(*) Indice pondéré : indice d'avancement du captage x débit du captage

(**) indice consolidé/UGE : somme des indices pondérés de l'UGE / somme des débits de l'UGE